

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Régularisation de tarifs assainissement collectif et clé de répartition**

Date de convocation : 23 juin 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 5 juillet 2021

Secrétaire de séance : Pierre SERRA

Rapporteur : Serge BARTHOMEUF

**Nombre de conseillers**

En exercice : 120

Présents : 95

- Titulaires : 89

- Suppléants : 6

Absents ayant donné pouvoir : 11

Absents excusés : 14

Votants : 106

**PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (95)**

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
PELISSIER Didier (S)	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
ARCHIMBAUD Guy	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
ARNAULT Lionel	FANJUL José	PAGESSE Pierre
BARDY André	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
BARRAUD Bertrand	FOUCAULT Marie-Françoise	PELLEGRINELLI Christophe
BARTHOMEUF Serge	MAISONNEUVE Alain (S)	PEREIRA-MAURIAT Christine
BASTIEN Gérard	GARNAVAULT Philippe	PETEILH Sandra
ROUSSEL Denis (S)	GAUDRIAULT Damien	PILLON Stéphane
BERTHELOT Pascal	GILBERT Odile	POJOLAT Marie
BESSEYRE Fabien	GONTHIER Emmanuel	PRADIER Laurent
BESSON Jean-Louis	GOUSSARD Bérengère	PRUNIER Jean-Pierre
BOISTARD Philippe	GOYON Guy	PUECH David
BOURG François	GREGOIRE Nathalie	RAVEL Pierre
BRUN Pascale	SAUVADET Michel (S)	GOMEZ Jean-Marc (remplaçant)
BRUNETTI Graziella	HERBST Nadine	ROUX Bernard
CHABAUD Christelle	HOSMALIN Marc	RYCKEBOER Christian
CHABRILLAT Frédéric	JAFFEUX Ophélie	SABATIER Gilles
SERMAGE André (S)	JAFFEUX Sébastien	SALVINI Luc
CHASSANG Jean-Pierre	KINDT Patrick	SAUVANT Jean-Pierre
COLLET Jean-Pierre	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SCHUMACHER Emilie
CORRE Jean-Marie	LAGARDE Maguy	SERRA Pierre
COSTE Yves	LAMOUREUX Jean-François	SUTY Lionel
COUDUN Valérie	LAVILLE Philippe	BOURGEOIS Arnaud (S)
CREGUT François	LE MARREC Laurys	THALAUD François
DENAIVES Catherine	LEGENDRE Denis	THERME Jacques
DESVIGNES Jean	LEROY Véronique	THEVENET Emilie
DRUELLE Jean-Claude	LIVET Bertrand	TINET Georges
	MAHINC Didier	TOURLONIAS Vincent
	MALORON Annie	TREHIN Anne-Marie
	MARIANY Marie-Line	VARISCHETTI Martine
	MASSARDIER Marie-Laure	ZANIN Nathalie
	MEALLET Roger-Jean	
	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (6)** ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BERNARD Jean-Paul (ROUSSEL Denis) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; GUILLAUME Julien (SAUVADET Michel) ; TEZENAS Olivier (BOURGEOIS Arnaud) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (11)** BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BŒUF Nicole à NICOLLET Michel ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CORREIA Emmanuel à MASSARDIER Marie-Laure ; COSTON David à DESVIGNES Jean ; JEANMOUGIN Isabelle à DESVIGNES Jean ; LIGNIERE Frédéric à BESSON Jean-Louis ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; SUIDUREAU Carine à PUECH David ; TRILLEAUD Eric à MASSARDIER Marie-Laure ; WALTER Christian à VARISCHETTI Martine ;

**ABSENTS EXCUSES : (14)** ADMIRAT Nadine ; ALBARET Christophe ; BRUNEL Séverine ; CHALLET Vincent ; COSTON Marie ; CROZE Yves-Serge ; DABERT Jean-Claude ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette ; FERREIRA Fernando ; LENEGRE Jean-Louis ; RKINA Mohammed ; ROCHETTE Christophe ; SAUX Marie-Pierre ; VEZON Christophe ;

### LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que le SMAB (Syndicat mixte d'assainissement du bassin de Brassac Sainte-Florine) est financé de par ses statuts au moyen d'une cotisation versée par ses collectivités membres. Il assure la partie traitement de l'assainissement collectif coté Puy de Dôme sur les communes d'Auzat la Combelle, Brassac les Mines et Jumeaux. API assure la partie collecte de l'assainissement collectif sur ces trois communes.

En conséquence, API doit percevoir pour son propre compte la part collecte et pour le compte du SMAB la part traitement sur les communes d'Auzat la Combelle, Brassac les Mines et Jumeaux, le reversement au SMAB de la contribution s'effectuant de manière concomitante à l'émission des rôles.

En 2020, API a voté les tarifs suivants pour la part API collecte :

- Auzat la Combelle : part variable 1.64 € HT
- Brassac les Mines : part fixe : 18 € HT et part variable : 0.82 € HT
- Jumeaux : part variable : 0.81 € HT

Il convenait donc de voter aussi le tarif API pour la part variable traitement :

- Auzat la Combelle : 1.05 € TTC soit 0.95 € HT
- Brassac les Mines : 1.05 € TTC soit 0.95 € HT
- Jumeaux : 1.05 € TTC soit 0.95 € HT

A titre de régularisation, il y a lieu de voter les tarifs 2021 API sur les trois communes suivantes :

- Auzat la Combelle : 2.59 € HT
- Brassac les Mines : part fixe : 18 € HT et part variable 1.77 € HT
- Jumeaux : 1.76 € HT

En outre, deux syndicats ont été dissous le 31/12/2020, le SIA Couze d'Ardes (Saint Germain Lembron Le Breuil et le village de Fenier à Beaulieu) et le SIA Couze Pavin (Chidrac et Saint Cirque sur Couze). Il convient d'arrêter un principe de clé de répartition homogène entre les antennes afin d'avoir une part traitement identique et d'anticiper la future harmonisation. Il est ainsi proposé de retenir comme clé de répartition la volumétrie consommée en eau par les usagers de chaque antenne communale.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

# Délibération n° 2021/04/47

Extrait du registre des délibérations  
du conseil communautaire 2021/04 du mardi 29 juin 2021

## CADRE REGLEMENTAIRE

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'article 57 de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) n° 2006-1772 du 30 décembre 2006, complété par l'arrêté ministériel du 6 août 2007 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;
- VU** la délibération n° 2019/06/03 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 12 décembre 2019 relative aux modalités d'exercice des compétences eau, assainissement et eau pluviale urbaine ;
- VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** la délibération n° 2020/06/27-FI de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 décembre 2020 relative au vote des tarifs 2021 de l'assainissement collectif ;
- VU** l'instruction comptable M49 ;
- CONSIDÉRANT** que pour la commune de Dautat-sur-Vodable une délégation spéciale a été mise en place par le sous-préfet suite à la démission du maire, du premier adjoint et de quatre élus du conseil municipal de la commune ;
- CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune de Dautat-sur-Vodable, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

\*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 106

- Pour : 106
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- Pour toutes les facturations intervenant à compter du 01/01/2021, d'adopter à titre de régularisation les tarifs d'assainissement collectif 2021 d'API suivants : Auzat la Combelle : 2.59 € HT ; Brassac les Mines : part fixe : 18 € HT et part variable 1.77 € HT et Jumeaux : 1.76 € HT ;
- D'approuver la volumétrie consommée en eau par les usagers de chaque antenne communale pour la répartition des charges de traitement entre les communes des anciens SIA Couze d'Ardes et Couze Pavin.

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme :  
Le Président,  
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 30/06/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le /07/2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le



ID : 063-200070407-20210630-DEL202104\_47-DE